

Société : Quels articles sur la violence faite aux femmes fondée sur le genre ?

Bibliothèque publique d'information – notre réponse du 11/05/2017, mise à jour le 25/09/2023.



En 2021, 82 % des victimes au sein du couple sont des femmes (voir le site gouvernemental [Arrêtons les violences](#), données 2022 non disponibles). Une statistique qui fait froid dans le dos. Bien que les langues se délient de plus en plus, ou les créations d'associations d'aide, on a l'impression que les choses ne changent pas ou très lentement.

Quelles sont les formes de violences faites à leur encontre, et quels recours ont-elles à leur disposition ?

Tour d'horizon sur la violence faite aux femmes fondée sur le genre.

Les raisons de la violence faite aux femmes fondée sur le genre

[Quelles sont les causes de la violence fondée sur le genre ?](#)

du Conseil de l'Europe, 13/09/2020.

« L'auteur.e des violences en est la cause première ; en effet, il est très important de garder à l'esprit que la victime n'est jamais responsable des actes commis par son agresseur.euse. »

Dans nos sociétés, la violence fondée sur le genre ne s'explique pas par un unique facteur. Une myriade de facteurs y contribue, et c'est l'interaction de tous ces facteurs qui en est à l'origine. »

Les causes des violences faites aux femmes du Réseau des femmes leaders pour le développement – RFLD, 06/01/2022.

« La société Africaine est fondamentalement ancrée dans la tradition et la culture. Selon les mentalités traditionnelles, la femme a ses attributions et ses rôles qui sont préétablis et dont elle doit se contenter. Elle n'a donc pas le droit de s'immiscer dans les prérogatives dévolues à l'homme. C'est pour cela que l'application de l'**égalité du genre** apparaît comme une violation des normes préconçues héritées de la tradition. Certains hommes n'acceptent pas encore l'idée qu'une femme puisse jouer certains rôles dans la société, puisqu'ils considèrent celles-ci comme l'apanage des hommes. »

Il n'y a pas que la violence physique

Différentes formes de violences faites aux femmes de Solidarité Femmes 25, 28/08/2020.

« La violence conjugale touche tous les milieux sociaux et culturels. Il n'existe pas de profil type de femme victime de violence conjugale, toute femme peut un jour dans sa vie se retrouver sous l'emprise d'un conjoint, ami ou partenaire violent. Mais l'histoire personnelle, des périodes de fragilité, de vulnérabilité peuvent devenir des facteurs de risque. La personne qui subit des violences conjugales n'est jamais responsable de la violence qu'elle subit. »

Violences psychologiques

[De la peur à la soumission](#) de Marie-France Hirigoyen dans *Empan*, n° 73, p. 24-30, 05/06/2009.

« La violence commence bien avant les bousculades et les coups. Si la violence physique est possible, c'est que, dès le début de la relation, le terrain a été préparé, que les défenses des femmes ont été levées. Les agressions physiques sont introduites par des micro-violences, une série de paroles de disqualification, de petites attaques verbales ou non verbales qui se transforment en harcèlement moral et diminuent leur résistance et les empêchent de réagir. »

[Harcèlements](#)

Dossier sur le site Gouvernement.

« Le harcèlement est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui a pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime et un impact sur sa santé physique ou psychique. »

Violences économiques

[Droits des femmes : « La lutte contre la violence économique doit être un chantier prioritaire »](#) de David Rich sur France 24, 08/03/2021.

« Selon une étude du réseau d'associations [Solidarité Femmes](#) conduite en 2019, 23 % des femmes victimes de violences conjugales disent souffrir de pressions financières de la part de leur conjoint, allant du contrôle de leurs dépenses à l'interdiction de travailler ou le détournement pur et simple de leur salaire. »

Violences verbales

[La violence verbale et le discours de haine](#) par le Conseil de l'Europe.

*« Pour l'essentiel, la violence verbale subie par les femmes **parce qu'elles sont des femmes** est dite « **sexiste** » et fait partie des [violences sexuelles](#). La violence verbale fondée sur le genre dans la sphère publique est largement liée aux rôles de genre : elle inclut les **commentaires et les plaisanteries sur les femmes**, ou **présentant les femmes comme des objets sexuels** (plaisanteries sur la disponibilité sexuelle, la prostitution, le viol, etc.). »*

Violences sexuelles

[Violences sexuelles faites aux femmes : un constat inquiétant](#) de Catherine Raban dans *Le Portique*, p.39-40, 2017.

Résumé :

« La lutte contre les violences sexuelles envers les femmes dans les universités et la mise en place de dispositifs de prévention sont l'objet de décisions des politiques publiques en France et au Québec. Cependant en France, ces violences font encore l'objet d'une méconnaissance et d'une sous-estimation, voire d'une tolérance coupable. La comparaison entre la France et le Québec souligne que le Québec pourrait bien apparaître comme un modèle à suivre en matière de prévention de ces différentes formes de violences à caractère sexuel. Qu'en est-il vraiment ? »

Les moyens d'affronter ces situations

De manière juridique

[Loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales](#) par la rédaction de Vie-publique, 31/07/2020.

*« En cas de violence au sein du couple, l'inscription au fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes est automatique (sauf décision contraire du juge) pour les infractions les plus graves. La notion de **harcèlement au sein du couple** est considérée comme une **circonstance aggravante**. La procédure de médiation en matière pénale et en matière civile est encadrée dans les cas de violences conjugale »*

[La lutte contre les violences faites aux femmes : état des lieux](#) par la rédaction de Vie-publique, 17/02/2022.

*« Pour prévenir et sanctionner ce phénomène, un important **arsenal législatif** s'est peu à peu constitué et cinq **plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes** ont été adoptés. Le [5^e plan, couvrant la période 2017-2019\(nouvelle fenêtre\)](#), visait en particulier à lutter contre le sexisme et la culture des violences et du viol. [Six nouvelles mesures](#) ont été annoncées en septembre 2021. »*

[Comment l'État me protège ?](#), site du gouvernement, 13/12/2021.

*« **Depuis 1992**, la France a voté diverses lois spécifiques tendant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. De tels textes réprimant les actes de violence ont une puissante portée symbolique en ce qu'ils témoignent de la réprobation*

de la société en la matière. Auparavant, hormis certaines dispositions relatives aux mœurs, il n'existait aucune loi traitant à proprement parler de la violence à l'égard des femmes, ces faits étant poursuivis dans le cadre des dispositions générales relatives aux coups et blessures. »

Violences conjugales : de nouvelles mesures pour les victimes, par la rédaction du site vie-publique.fr, 24/05/2023.

« Le ministre de la justice a annoncé, le 22 mai 2023, de nouvelles mesures contre les violences conjugales. Ces mesures font suite aux 59 propositions d'un rapport parlementaire sur le traitement judiciaire des violences intrafamiliales. »

Par une aide extérieure

Lot : médecins et pharmaciens peuvent signaler des violences faites aux femmes de la rédaction de La Dépêche, 21/05/2022.

« Jeudi soir, avant de rejoindre Pause aux Philaos à Luzech pour échanger avec les médecins et leur ordre, il expliquait : » Les dispositifs et les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes existent. Maintenant il faut les faire connaître, les partager en communiquant auprès des professionnels de la santé. Car, constate-t-il aucun signalement n'a été effectué depuis trois mois par les médecins. Pourtant nous avons enregistré 10 comparutions immédiates pour violences conjugales en 2022". »

Trélivan. Comment accompagner les victimes de violences conjugales ? de la rédaction de Ouest France, 13/10/2021.

« Accompagner la fuite de la violence psychologique conjugale

: tel est l'objectif de l'association l'Ancrage, qui souhaite développer un projet inédit dans toute la Bretagne. Une association portée par quatre femmes désireuses de mettre en lumière les conséquences des violences psychologiques. »

La Maison des femmes de Saint-Denis : un lieu unique pour les femmes en difficulté ou victimes de violences

Présentation :

La Maison des femmes de Saint-Denis est un lieu de prise en charge unique des femmes en difficulté ou victimes de violences. Rattachée à l'hôpital Delafontaine, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire de proximité, avec un guichet unique. Elle a été créée en juillet 2016 par la Dr Ghada Hatem.

Notre objectif est d'apporter une aide concrète et complète aux femmes en difficulté en Seine-Saint-Denis, dans le Val d'Oise, les Hauts-de-Seine et à Paris.

Elle intervient aussi dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la santé publique.

En prenant exemple

Féminicides : comment lutter contre les violences faites aux femmes ?

Vidéo de Lumni – France Tv mise en ligne le 10/03/2022.

« L'Espagne pionnière de la lutte contre les féminicides

La lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet d'une politique ambitieuse depuis 2004. Les féminicides ont chuté de 25 % en une vingtaine d'années. Une réforme du système pénal et judiciaire a permis de créer des tribunaux spécialisés et de former systématiquement les policiers. Les solutions sont aussi techniques [...] »

Pour aller plus loin...

A toutes fins utiles, vous pouvez consulter ces deux ouvrages.

[Hystériques ? : histoire de la violence thérapeutique faite aux femmes](#)

Thierry Delcourt, Éd. Eyrolles, 2021.

Résumé :

« Pensée et pratiquée par des hommes, la science médicale a tôt fait d'enfermer les femmes dans des catégories inopérantes, voire violentes. Ainsi, à l'hystérie d'autrefois répond la bipolarité d'aujourd'hui. Le psychiatre retrace l'histoire de ces constructions pour redonner la parole aux femmes, les libérer des mauvais traitements qu'elles subissent et faire une juste place à leurs souffrances. » ©Electre 2021

[Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique](#)

Pauline Delage, Éd. Presses de Sciences Po, 2017.

Résumé :

« Une étude comparée entre la France et les Etats-Unis sur les violences conjugales. Voir la façon dont les pouvoirs publics interviennent dans le domaine de l'intime et de l'inégalité des sexes. En effet, les conditions politiques et idéologiques sont différentes selon le pays. De plus les problèmes sont traités selon des modalités distinctes. » ©Electre 2017

Sur la même thématique

[Je souhaiterais une bibliographie sur la reconstruction après avoir été victime de violences conjugales, est-ce que vous auriez des ressources à me proposer ?](#)

[Eurêkoi](#) – [Bibliothèque Publique d'Information](#)
